

2024-10-29
2023-3945

Machon de conteneur

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Nufarm

Tropotox^{MD} Plus 400
Herbicide Liquide

COMMERCIAL (AGRICOLE)

SOLUTION

GARANTIE:

MCPB, présent sous forme de sel de sodium ... 375 g /L

MCPA, présent sous forme de sel de potassium ... 25 g /L

Advertisement, contient l'allergène lait.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour céréales, semis de trèfles, pâturages, maïs et pois.

No. D'HOMOLOGATION 8211

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT OCULAIRE

(4-100) Litres

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

Tropotox^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les brouillards ou autres particules aérosols.

Irrite les yeux, **ÉVITER TOUT CONTACT** du produit avec les yeux.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Conserver le contenant bien fermé, à l'écart des semences, aliments pour les humains ou les animaux, engrais, plantes et serres. Enlever **IMMÉDIATEMENT** tout concentré de la peau ou des yeux. Protéger le produit du gel. Éviter que la solution de pulvérisation ne dérive sur les cultures sensibles. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et sources d'approvisionnement en eau. Laver le pulvérisateur à fond avant et après le traitement. Après l'application, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas utiliser ce produit en zone résidentielle. On entend par zone résidentielle tout endroit où des personnes, y compris les enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après sa pulvérisation. Cela inclut les terrains autour des maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre site où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Ne pas utiliser ce produit dans les serres.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter des gants résistant aux produits chimiques.

Reportez-vous aux "Instructions d'utilisation" livret pour plus d'informations concernant les vêtements et équipements de protection.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits animaux sauvages.

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines. .

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer à des températures supérieures à 0° C. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

PREMIER SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des concentrations élevées de MCPB peuvent causer une grave irritation des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPB peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

Livret

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Nufarm

Tropotox^{MD} Plus 400
Herbicide Liquide

COMMERCIAL (AGRICOLE)

SOLUTIONS

GARANTIE:

MCPB, présent sous forme de sel de sodium ... 375 g /L

MCPA, présent sous forme de sel de potassium ... 25 g /L

Advertisement, contient l'allergène lait.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour céréales, semis de trèfles, pâturages, maïs et pois

No. D'HOMOLOGATION 8211

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT OCULAIRE

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence
24 heures par jour
1-800-424-9300

Tropotox^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif ou mortel en cas d'ingestion

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les brouillards ou autres particules aérosols.

Irritant oculaire : Irrite les yeux, **ÉVITER TOUT CONTACT** du produit avec les yeux.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Conserver le contenant bien fermé, à l'écart des semences, aliments pour les humaines ou les animaux, engrais, plantes et serres. Enlever **IMMÉDIATEMENT** tout concentré de la peau ou des yeux. Protéger le produit du gel. Éviter que la solution de pulvérisation ne dérive sur les cultures sensibles. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et sources d'approvisionnement en eau. Laver le pulvérisateur à fond avant et après le traitement. Après l'application, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas utiliser ce produit en zone résidentielle. On entend par zone résidentielle tout endroit où des personnes, y compris les enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après sa pulvérisation. Cela inclut les terrains autour des maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre site où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Ne pas utiliser ce produit dans les serres.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Pulvérisateur à rampe

Si la quantité de matière active manipulée par jour est inférieure à 165 L, le port d'un vêtement à manches longues, d'un pantalon long, de chaussures et de chaussettes est requis, en plus de gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation du matériel. Selon ces dispositions, la quantité maximale de matière active manipulée par jour doit être inférieure à 165 L (soit 39 ha à la dose maximale de 4,25 L/ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Si la quantité de matière active manipulée par jour est supérieure à 165 L, l'utilisation d'un système fermé de chargement et de mélange, de même que le port d'une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, de chaussures, de chaussettes et de gants résistant aux produits chimiques est requis, de même qu'une cabine fermée pouvant servir de barrière physique et assurer une protection respiratoire (présence d'un dispositif de filtration antipoussières ou antibrouillards et/ou de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière de

protection résistante aux produits chimiques, qui assure une protection complète de l'occupant et prévient tout contact avec les pesticides pulvérisés à l'extérieur de la cabine. Le port de gants résistant aux produits chimiques n'est pas nécessaire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ils doivent demeurer à portée de la main au moment de quitter la cabine pour effectuer des travaux d'étalonnage, d'entretien ou de nettoyage du matériel. Conformément à ces dispositions, la quantité maximale de matière active manipulée par jour ne doit pas dépasser 720 L (soit 170 ha à la dose maximale de 4,25 L/ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Traitement localisé

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Ne pas manipuler plus de 4 L de produit par jour (soit 0,9 ha à la dose maximale de 4,25 L/ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Céréales, pâturages, semis de luzerne, semis de trèfle, semis de graminées et pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs) :

Une fois le produit appliqué, respecter un délai de sécurité (DS) de 12 heures avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer toute autre activité.

Maïs de grande culture :

Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 9 jours avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer des activités de dépistage des organismes nuisibles.

Pour le traitement des cultures d'orge, d'avoine, de seigle, de blé, de maïs de grande culture, de pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs), des pâturages et des semis de graminées :

Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures traitées pendant une période minimum de 30 jours suivant l'application de NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pour une période minimum de 30 jours suivant l'application de NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

Pour le traitement des semis de trèfle :

Ne pas laisser les animaux en lactation brouter dans les pâturages traités pendant les 30 jours suivant l'application. Ne pas récolter le fourrage vert ni couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Sortir les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Respecter un délai avant la plantation (DAP) d'au moins 12 mois pour toutes les cultures de rotation autres que celles pour lesquelles l'utilisation du MCPA ou du MCPB est homologuée.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits animaux sauvages.

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer à des températures supérieures à 0° C. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

PREMIER SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des concentrations élevées de MCPB peuvent causer une grave irritation des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPB peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter Nufarm Tropotox^{MD} Plus 400 Herbicide Liquide est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser Nufarm Tropotox^{MD} Plus 400 Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupes 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communique avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

TEMPÉRATURE Appliquer Nufarm Tropolox Plus 400 Herbicide Liquide par temps chaud lorsque les plantes poussent bien. Ne pas l'appliquer durant une période de sécheresse.

MÉLANGE Pour faire un mélange uniforme, remplir la moitié de réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de Nufarm Tropolox Plus 400 Herbicide Liquide. Agiter vigoureusement. Ajouter le reste de l'eau nécessaire et bien mélanger avant pulvérisation.

VOLUME DE PULVÉRISATION Munir le pulvérisation de pastilles pouvant appliquer de 150 à 200 litres d'eau par hectare, à une pression n'excédent pas 275 kPa. Avant l'emploi, calibrer le pulvérisateur afin de s'assurer que le taux d'application adéquat est obtenu.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
		Habitats aquatiques d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisation agricole	Pois, orge, maïs de grande culture, avoine, seigle, semis de trèfle, blé, semis de graminées, pâturages et plantules de luzerne cultivée pour la production de semences	1	1	4

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

TEMPS ET TAUX D'APPLICATION Utiliser le dosage requis pour supprimer les mauvaises herbes présentes. NE PAS DÉPASSER 4,25 L/ha. Une pulvérisation de 150 à 200 litres d'eau par hectare est recommandée. Pulvériser lorsque la culture et les mauvaises herbes poussent bien et lorsque ces dernières sont à un stade plus vulnérable.

NE PAS UTILISER NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE sur des cultures autres que celles qui sont recommandées ci-dessus.

Un maximum d'une application de Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide est permis par saison.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE DE CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

CULTURES ET TEMPS D'APPLICATION :

CÉRÉALES Blé, avoine, orge, seigle. Dès l'apparition de la deuxième feuille jusqu'au stade de la feuille étendard.

MAÏS DE GRANDE CULTURE Lorsque le maïs a atteint 45 cm, mais avant la formation des soies. Une pulvérisation en jets dirigés devrait être utilisée. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

PÂTURAGES Après la paissance ou la coupe, lorsque les mauvaises herbes sont à un stade plus vulnérable.

POIS Appliquer Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide lorsque les pois ont de trois à six feuilles déployées.

IMPORTANT : Si la pulvérisation est effectuée après ce stade, elle peut causer des dommages spécialement sur les variétés plus hâtives. Pulvériser Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que les pois ne souffrent pas de maladie ou de sécheresse.

**SEMIS DE
TRÈFLE**

Trèfles blanc sauvage, blanc hollandais, ladino, alsike et rouge. Avec ou sans culture-abri : après l'apparition de la première feuille jusqu'à l'apparition de la quatrième vraie feuille. Cultures-abri : blé, avoine, orge, voir ci-dessus. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**SEMIS DE
GRAMINÉES**

NE PAS dépasser 3,5 L / ha. Appliquer au stade 2-4 feuilles de la culture. Un maximum d'une application est autorisé par saison. NE PAS UTILISER LES CULTURES TRAITÉES POUR LE PÂTURAGE OU COMME FOURRAGE DANS L'ANNÉE DE L'ÉTABLISSEMENT. Les semis de brome inerme, de brome des prés, de fétuques rouge traçante, d'alpiste roseau les Canaries, des fétuques de l'Altai, de fétuque des prés, de fétuque élevée, d'élyme étroite, d'élyme de Russie, de fléole des prés, d'agropyre à crête, d'agropyre intermédiaire, d'agropyre pubescent, d'agropyre élevé, d'agropyre grêle, d'agropyre des Rives, d'agropyre du nord, d'agropyre de l'ouest et de stipe verte.

AVIS À L'UTILISATEUR :

LIRE CE QUE SUIT AVANT L'EMPLOI DE CE PRODUIT POUR DES APPLICATIONS SPÉCIALISÉES.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Nufarm Agriculture Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI :

Luzerne non établie cultivée pour la production de semence. (Ouest canadien seulement)

Ne pas appliquer plus d'un traitement par saison.

Appliquer entre la 3e et la 6e feuille trifoliée du plantule de luzerne, quand le chardon des champs et les autres mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade vulnérable.

TEMPS ET TAUX D'APPLICATION : Utiliser le taux requis pour supprimer les mauvaises herbes présentes. **NE PAS DÉPASSER 4,25 L/ha.** Une pulvérisation de 150 à 200 litres d'eau par hectare est recommandée. Pulvériser lorsque la culture et les mauvaises herbes poussent bien et lorsque ces dernières sont à un stade plus vulnérable.

L'année du traitement, la vigueur de la luzerne peut être affectée, mais la culture s'en remettra et les rendements ne sont habituellement pas affectés.

MAUVAISES HERBES

Annuelles et vivaces herbe à feuilles larges

SENSIBILITÉ DES MAUVAISES HERBES À NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE

MAUVAISES HERBES ANNUELLES :

Pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont au stade plantule. La résistance augmente à un stade plus avancé.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : UTILISER 2,75 L/ha

Moutarde des champs, Neslie paniculée, Vélar fausse giroflée, Tabouret des champs, Chénopode blanc.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha

Amarante à racine rouge, Herbe à poux, Bourse-à-pasteur, Canola spontané.

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha

Radis sauvage, Ortie royale, Laiteron potager.

MAUVAISES HERBES VIVACES :

Pulvériser les mauvaises herbes lorsque les conditions de croissance sont bonnes au stade indiqué ci-après.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha

Chardon Vulgaire :	Pulvériser dès la formation des rosettes jusqu'au début de la formation des bourgeons floraux.
Chardon Des Champs :	Pour supprimer les parties érigées, pulvériser entre le moment où il atteint 15 cm et l'apparition des premiers boutons floraux.
Patience Crépue :	Pulvériser les jeunes plantes au stade de la formation des rosettes.
Plantain :	Pulvériser les jeunes plantes au stade de la formation des rosettes.

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha

Suppression des parties érigées

Laiteron des champs :	au stade de la formation des rosettes: pour retarder la croissance et la floraison.
Liseron des champs :	au printemps pour freiner la croissance des parties érigées.
Prèle des champs :	à 15 cm de hauteur.
Renoncule rampante :	au printemps lorsque la croissance est vigoureuse.
Renoncule âcre :	au printemps lorsque la croissance est vigoureuse.